

*Avant de nous adresser un contrat, merci de vous faire confirmer la disponibilité par e-mail ou par téléphone :  
(+33) 06 80 93 06 01 ou jezequel-annem.arte@wanadoo.fr / Mme. JEZEQUEL . Imprimer le contrat en 2 exemplaires et le  
faire parvenir par courrier postal à Mme. JEZEQUEL (adresse ci-après)*

## CONTRAT DE LOCATION

**Entre le  
représentant du  
propriétaire :**

Mme. JEZEQUEL  
825, route de  
Kereunet-Huella  
F-29470  
PLOUGASTEL-DAS  
FRANCE

**Et le locataire :**

Mr  Mme  Mlle  :

Adresse :

CP/Ville :

Pays :

tél. :

Mob :

e-mail :

Nbre d'adultes:  Nbre d'enfants:

**Pour la location :**

Lanveur

F-29180

PLOUDALMEZEAU

Descriptif de la

maison sur

Internet

Maison pour 7 personnes, surface 95 m<sup>2</sup>

Séjour comprenant 1 banquette-lit (140x190), cuisine, 2 chambres (1 lit 140x190), chambre 1 lit 90x190, salle d'eau (baignoire) et WC indépendant

Terrain clos de 2300 m<sup>2</sup> avec portail donnant sur route

**Conditions de location :**

Durée de la location saisonnière : du  à 16 heures, au  à 10 heures.

Pour un montant total de :  Euros.

Le prix de la location comprend les charges à l'exception de :

- la consommation d'électricité au prix de 0,15 €/kw

- la taxe de séjour : 0,30 € / jour / personne de + de 13 ans du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Octobre

Un dépôt de garantie de 380 Euros vous sera demandé à votre arrivée en plus du solde.

Cette caution vous sera restituée après votre départ, déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de la remise en état des lieux.

**Observations :**

- les animaux ne sont pas admis

- Seules les pièces décrites sur le web sont disponibles à la location.

Les lits sont équipés de couettes et d'oreillers. Les draps, housses de couettes et taies d'oreillers sont fournis mais à rendre laver et sec au moment de l'état des lieux

Le linge de maison et de toilette n'est pas fourni

**Modalités :**

Cet engagement de location prendra effet dès réception à l'adresse : Mme. .A.-M. JEZEQUEL/ 825, ROUTE DE KEREUNET-HUELLA/ F-29470 PLOUGASTEL-DAS (FRANCE) des éléments suivants :

- deux exemplaires du présent contrat daté et signé avec la mention "lu et approuvé",

- les arrhes de  Euros. (soit 25%) à régler par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Mme. JEZEQUEL ou par virement bancaire

Résidents non Français : dans le cas de paiement par chèque, les frais bancaires d'encaissement de chèques de banque étrangère sont à la charge de l'émetteur du chèque au tarif de 30 € par chèque. En cas de paiement de la totalité du séjour le jour d'arrivée (chèque ou espèces), le chèque d'arrhes sera restitué.

Le présent contrat J'ai pris connaissance des conditions générales et de la description de la location imprimées en même est établi en deux temps que ce présent contrat. exemplaires.

Fait le

...../...../.....

à Plougastel-Das

Mme. JEZEQUEL

Fait le  à

Le locataire ( précédé de la mention « lu et approuvé » )

**Attention** : bien vérifier que votre contrat d'assurance habitation principale prévoit l'extension villégiature, location de vacances. Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est confié ou loué.

## Conditions Générales

### Article 1 - conclusion du contrat :

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire ou son représentant un acompte de 25 % du montant total de la location et 2 exemplaires du contrat signé avant la date convenue avec son représentant ( mail ou téléphone ). Un contrat signé par nos soins vous sera restitué afin de confirmer votre réservation. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

### Article 2 - assurances :

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

### Article 3- durée du séjour :

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

### Article 4- annulation par le locataire :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme au propriétaire.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son logement. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

### Article 5- annulation par le propriétaire :

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées.

### Article 6- arrivée :

Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire ou son représentant

### Article 7- règlement du solde :

Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

### Article 8 - état des lieux :

Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ de la location. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive.

### Article 9 - dépôt de garantie ou caution :

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué dans le contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai max. d'une semaine.

### Article 10 - utilisation des lieux :

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

### Article 11 - capacité :

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum définie dans le contrat. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

### Article 12 - animaux :

Le présent contrat précise si le locataire peut ou non, séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

### Article 13 - paiement des charges :

En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.

### Article 14 - litiges :

En cas de litige, seul sera compétent le tribunal des lieux de la circonscription judiciaire ou se trouvent les lieux loués.

## Description de la location

Maison pour **7 personnes** surface totale 95 m<sup>2</sup>

### Rez-de-chaussée :

- une pièce à vivre avec cheminée (foyer fermé), 1 table en bois, 3 fauteuils en cuir, 1 banquette tissu rabattable en lit (140x190), un coin télévision équipé de 1 téléviseur de 50 cm, 1 lecteur DVD, 1 magnétoscope, 1 lecteur Vidéo et ses disques
- une cuisine avec évier 2 bacs, 4 feux gaz, un four électrique, un réfrigérateur, une table et 2 bancs, une grande armoire de style 1930 avec vaisselle et couverts
- une chambre à coucher avec lit de 140x190, 1 étagère, 2 chevets, 1 chaise
- une chambre à coucher avec lit de 140x190, 1 placard, 1 chevet, 1 chaise
- une chambre à coucher avec lit de 90x190, 1 placard, 1 chevet, 1 chaise
- une salle d'eau avec baignoire, vasque sur meuble
- un WC avec 1 petite armoire
- un garage donne accès à 1 lave-linge, 1 congélateur, du bois de cheminée qui vous sera facturé (si utilisation)
- les locataires n'auront pas l'usage de certaines pièces telles que l'étage supérieur

**Terrain environ 2300 m<sup>2</sup>** : surface en herbe avec portail donnant sur route

Grande terrasse avec accès handicapé et donnant sur séjour, cuisine et porte d'entrée

### Linge

Les lits sont équipés de **couettes (220x240 et 120x200)** et d'oreillers

les housses de couettes et taies d'oreillers sont pas fournis  
Le linge de maison et de toilette n'est pas fourni

### Observations

Seules, les pièces décrites sont données à la location.  
Les animaux ne sont pas admis.

Eau chaude par ballon électrique de 150 l.  
Chauffage central fioul